

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02477 Numéro SIREN : 497 808 477 Nom ou dénomination : A J 2 L

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/044314

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AJ2L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 18 RUE BERJON 69009 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 9 7 8 0 8 4 7 7 0 0 0 2 8		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 062		
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	736 313		
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE	20		
		Prêts BF	BG	100 000		
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	869 276	BK	18 062	851 214
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	17 589		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	45 335		
		Autres créances (3) BZ	CA	71 541		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
	Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	577 901		
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	3 833		
TOTAL (III) CJ		CK	716 201			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 585 478	1A	18 062	1 567 416	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	100 000	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS AJ2L		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 251 313
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	8 514
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 268 628
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	139 700
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	50 237
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	56 812
	Dettes fiscales et sociales			DY	23 728
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	28 309
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	298 788	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 567 416	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	252 453
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AJ2L							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 984	FB		FC	14 984	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	216 896	FH		FI	216 896	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	231 880	FK		FL	231 880	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 412	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	236 293
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	153 347	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 436	
	Salaires et traitements*					FY	68 184	
	Charges sociales (10)					FZ	25 912	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	2 795
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	15	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	254 690
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(18 396)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 869	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	26 869	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 334	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 334	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	23 535	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 138	

Désignation de l'entreprise <u>SAS AJ2L</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	898
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	898
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(898)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(4 275)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	263 162
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	254 647
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 514
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	75 730
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	31 576
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	13 937
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 412
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		898	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AJ2L

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 567 417 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 515 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 557			11 557
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 911	2 475		21 386
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 475		2 475	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	32 943	2 475	2 475	32 943
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	736 009	305		736 314
- Autres titres immobilisés	20			20
- Prêts et autres immobilisations financières		100 000		100 000
Immobilisations financières	736 029	100 305		836 334
ACTIF IMMOBILISE	768 972	102 780	2 475	869 277



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI FARMA 69009 LYON	1 000		99,90	9 069
SARL DIFFUSION 2000 42420 LORETTE	20 000		99,90	-30 439
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SCI JLT.PRO 69009 LYON	100		10,00	15 101
SCI LA COMETE 69009 LYON	3 049		10,00	7 311
SCI SYLOR 69009 LYON	10 000		30,00	6 427

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 438	68		2 507
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 829	2 727		15 556
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	15 267	2 795		18 062
ACTIF IMMOBILISE	15 267	2 795		18 062



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 220 711 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	100 000	100 000	
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	45 336	45 336	
Autres	71 542	71 542	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 833	3 833	
Total	220 711	220 711	
Prêts accordés en cours d'exercice	100 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	16 064
INTERETS COURUS A RECEVOIR	12 932
Total	28 996



ts

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 298 788 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	139 701	93 366	46 334	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	40 590	40 590		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 812	56 812		
Dettes fiscales et sociales	23 659	23 659		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	38 027	38 027		
Produits constatés d'avance				
Total	298 788	252 454	46 334	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	39 489			
(**) Dont envers les associés	9 717			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 275 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT NON PARVENUES	32 522
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 661
AVOIRS A ETABLIR	10 693
Total	44 876



Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	3 833		
Total	3 833		



Autres informations**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	164 580
Engagements de crédit-bail immobilier	
Promesse de nantissement de DAT n°04103891359	150 000
Autres engagements donnés	150 000
Total	314 580
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



EB

A J 2 L
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 18, RUE BERJON, 69009 LYON
497 808 477 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 8 514,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 514,95 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 259 828 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Dividendes : néant

Etant précisé que les associés ont décidé aux termes d'un acte unanime en date du 21 février 2018 de distribuer la somme de 57 300 euros par prélèvement sur le poste autres réserves.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dividendes : néant

Etant précisé que l'assemblée générale des associés réunie le 5 mai 2017 a décidé de distribuer la somme de 48.000 euros par prélèvement sur le poste autres réserves.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dividendes : 35.000 € éligibles à l'abattement des 40% pour les associés y-ayant droit

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Laurent TORDJMAN



AJ2L

18 rue Berjon

69009 Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018**

Cabinet Roche Mameri & Azoulay

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

250 avenue du Président Wilson

93210 La Plaine Saint-Denis

AJ2L

18 rue Berjon

69009 Lyon

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés du 30 mai 2016, de la SAS A J 2 L relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EB

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières.

Nos travaux ont notamment consistés à analyser les états financiers des sociétés détenues par A J 2 L.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

ETS.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

➤ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

➤ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

➤ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

➤ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

EB

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

➤ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Plaine Saint-Denis, le 13 juin 2019

Cabinet Roche Mameri & Azoulay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Berruyer', is written over a large, stylized, light-colored mark that resembles a large '3' or a stylized 'E'.

Eric BERRUYER

